

Notice descriptive	
Titre	Circulaire n° 2005-75 du 29 novembre 2005 relative aux conditions de qualification des opérateurs, en application de l'arrêté du 18 novembre 2005 relatif au contrôle de conformité initial prévu à l'article R. 323-25 du code de la route (texte non paru au Journal officiel) [Abrogé par la note technique du 3 novembre 2022 abrogeant la circulaire n° 2005-75 du 29 novembre 2005 relative aux conditions de qualification des opérateurs, en application de l'arrêté du 18 novembre 2005 relatif au contrôle de conformité initial prévu à l'article R. 323-25 du code de la route (NOR : EQU50510332C) - TRER2230945N].
Numéro NOR	EQU50510332C
Ministère	Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement
Thématique de document	Énergie
Type de document	Circulaire
Date de signature	29-11-2005
Date de publication	25-12-2005
Document	A0230073.pdf